



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4326

Lancement de la phase 2 de l'opération n°60024663 "Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020" et affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2015-3, programme 20012

Direction de la Qualité du Service Public

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4326 - LANCEMENT DE LA PHASE 2 DE L'OPERATION N°60024663 "RENOVATION DES SANITAIRES ANCIENS ET AUTOMATIQUES 2015-2020" ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-3, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sanitaires publics gestion et maintenance ».

Par délibération n° 2015/1713 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé le lancement de l'opération « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 20012 pour une première phase estimée à 600 000 €.

Par délibération n°2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation Sanitaires publics 2015-2020 » n° 2015-3, programme 20012.

Le territoire lyonnais compte environ 160 sanitaires publics. Ils sont soit en pleine propriété, soit gérés en location/maintenance pour une durée déterminée. La Direction Cadre de Vie est en charge de cette thématique à la Ville de Lyon.

Il existe cinq types de sanitaires publics :

1. Les sanitaires anciens (aussi appelés sanitaires traditionnels) qui ont été construits après-guerre et qui sont dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 16 qui sont cependant vieillissants et la plupart méritent d'être rénovés durant ce plan de mandat.
2. Les vespasiennes (aussi appelés urinoirs) construits après-guerre comme les sanitaires anciens et dépourvus de nettoyage automatique. Ils sont maçonnés et sont faciles d'entretien. La Ville de Lyon en possède actuellement 9 qui sont également vieillissants et qu'il conviendra de rénover durant ce plan de mandat.
3. Les sanitaires à entretien automatique : ce sont des sanitaires plus récents qui sont soit la propriété de la Ville de Lyon (103 sanitaires), soit gérés en location/maintenance pour une durée de quinze ans (40 sanitaires). Les sanitaires propriétés de la Ville de Lyon ont été acquis au milieu des années 2000 et présentent des difficultés d'entretien au quotidien, tant pour le nettoyage que pour la maintenance technique. Ils sont dans un état vieillissant et nécessitent pour la plupart d'être rénovés.

4. Les sanitaires autonomes : comme leur nom l'indique, ce sont des sanitaires qui fonctionnent par eux-mêmes sans être reliés aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. On compte deux types de sanitaires autonomes, avec deux modes de gestion différents :
- Les sanitaires autonomes « de chantier » qui sont en location maintenance et qui répondent à des besoins ponctuels en matière de sanitaires publics. Ils sont installés principalement sur les berges du Rhône en période estivale, lors de manifestations, lors de remplacements de sanitaires pour assurer la continuité de service (13 sanitaires autonomes).
 - Les « toilettes sèches » (aussi appelées toilettes à compost ou toilettes à litières) qui sont propriété de la Ville de Lyon et qui sont installées dans certains parcs et jardins (11 toilettes sèches actuellement). Ce sont des toilettes qui n'utilisent pas d'eau (d'où leur nom) et qui sont basées sur le principe de la fermentation des matières pour en faire du compost. La conception de ces sanitaires « écologiques » ne permet toutefois pas de répondre à une forte fréquentation des lieux.
5. Les sanitaires surveillés : la Ville de Lyon compte quatre sanitaires surveillés installés dans des locaux et gardiennés par des agents qui en assurent le nettoyage et la maintenance quotidienne. Ces agents sont soit des agents de la Ville de Lyon (six agents de la DCV), soit mis à disposition par un prestataire pour pouvoir assurer le volume horaire d'ouverture de ce type d'équipement (ouverture de 8h00 à 20h00 tous les jours, voire minuit lors de certaines manifestations à proximité de ces sanitaires).

Le parc actuel des sanitaires publics se répartit comme suit :

Type de sanitaires	1° art	2° art	3° art	4° art	5° art	6° art	7° art	8° art	9° art	TOTAL
Sanitaires anciens + urinoirs	4	3	3	5	4	0	2	0	4	25
Sanitaires à nettoyage automatique en location / maintenance	3	5	9	3	2	7	3	4	4	40
Sanitaires autonomes en location / maintenance	1	0	4	0	0	4	4	0	0	13
Sanitaires à nettoyage automatique en pleine propriété	4	3	10	4	7	10	9	6	10	63
Sanitaires « type autoroute »	0	0	0	0	0	4	1	1	0	6
Toilettes sèches	0	0	1	2	1	2	2	0	3	11
Sanitaires surveillés	0	2	0	0	1	0	1	0	0	4
TOTAL	12	13	27	14	15	27	22	11	21	162

La phase 1 des travaux de rénovation a couvert la période 2016 à 2018 pour un montant de 600 000 euros.

Ce montant a permis une remise à neuf à l'issue de cette période d'une partie de sanitaires anciens et une remise à neuf de 4 batteries de sanitaires au parc de la Tête d'Or.

La phase 2 des travaux de rénovation couvre les périodes 2019 et 2020 pour un montant évalué à 425 546,22 euros. Ce montant permettra une remise à neuf des sanitaires de la place du 8 Mai 1945 et l'acquisition et la pose d'un nouveau sanitaire au Théâtre de Verdure (sur le quai Rambaud à Lyon 2^{ème} arrondissement).

Cette 2^{ème} phase porte le montant total de l'opération à 1.025.546,22 €.

Cette opération est à financer par affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Conservation Sanitaires publics 2015-2020 », programme 20012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1713 du 17 décembre 2015 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1. Le lancement de la phase 2 de l'opération n° 60024663 «Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Conservation Sanitaires publics 2015- 2020 », programme 20012.

2. Conformément au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, autorisation de programme n° 2015-3, opération n° 60024663 « Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 12, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

Déjà réalisé : 262 086,17 euros

- 2018 : 91 215,83 euros

- 2019 : 420 999 euros

- 2020 : 251 545,22 euros

3. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO+